

Ma ligne de conduite a été fortement influencée par les vues du comité consultatif de la Commission canadienne du blé.

Les députés savent sans doute, du moins ceux de l'Ouest, que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé se compose de certains des chefs les plus éminents de la collectivité agricole de l'Ouest canadien; sauf erreur, il s'agit des présidents des trois syndicats du blé de l'Ouest, du président de la United Grain Growers et de représentants des syndicats d'agriculteurs.

J'aimerais parler de la recommandation de ces hommes éminents vu que la ligne de conduite dont je ne me suis pas éloigné depuis à la Chambre s'en inspire. Je regrette de ne pouvoir dire quand au juste, mais ils ont proposé que la Commission et non le ministre annonce les versements car, autrement, les producteurs s'imaginent qu'ils reçoivent de l'argent du gouvernement. J'ai donc pris grand soin dans toutes mes déclarations de faire bien comprendre aux agriculteurs de l'Ouest que la Commission canadienne du blé agit en leur nom et leur doit des comptes, et que le ministre n'intervient pas dans les opérations de la Commission.

Monsieur le président, à plusieurs reprises j'ai souligné ce point à la Chambre. En fait, les députés se souviendront de la première déclaration que j'ai faite lorsque j'ai annoncé la signature du premier accord conclu, depuis que le gouvernement était au pouvoir, entre la Commission canadienne du blé et la Chine communiste. A cette époque, j'avais déclaré qu'il fallait en attribuer le mérite à la Commission canadienne du blé et non à moi-même. Cette déclaration avait suscité de nombreuses observations dans l'Ouest canadien, car c'était la première fois qu'un ministre comptable de la Commission canadienne rendait hommage à la Commission du blé qui le méritait. Il s'agissait du premier accord et de l'accord précédent, en vue duquel le député de Qu'Appelle avait fait un voyage à Hong-kong, dans l'espoir de se voir attribuer quelque mérite pour cette excellente affaire.

● (3.50 p.m.)

J'ai donc décidé cette fois-ci de préciser davantage les rouages administratifs, car les autres fois où j'avais fait des déclarations du même genre, j'avais seulement dit: «La Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui à Winnipeg...». Plutôt que de rendre encore plus confus les rapports entre le ministre et la Commission, j'ai donc décidé que la meilleure chose à faire, le procédé parlementaire le plus sage dans les circonstances, ce serait de déposer à la Chambre la déclaration faite par la Commission canadienne du blé ce jour-là. Si je la consignais au compte

rendu en en donnant lecture cela ne changerait en rien la déclaration et il ne semblerait pas que j'assumais en quelque sorte la responsabilité d'une déclaration de principe du gouvernement. Il n'était pas question d'une ligne de conduite adoptée par le gouvernement. Il s'agissait simplement d'une déclaration de la Commission canadienne du blé au sujet des résultats de son exploitation au cours de l'année-récolte 1964-1965.

Cette manière d'agir ne reflétait aucune arrogance et ne visait pas non plus à l'arrogance. D'ailleurs, je ne craignais pas non plus de commenter la nouvelle annoncée lors de l'étude des prévisions budgétaires ou en une autre occasion. C'est le moment de débattre pareils sujets. Ce jour-là, j'ai répondu à des questions sur l'annonce et j'étais disposé à répondre à autant de questions qu'on m'en poserait.

En terminant, je dirai que je n'essayais nullement de me soustraire à mes responsabilités; loin de là. A mon avis, vu les circonstances très difficiles qui ont entouré la mise sur le marché de la récolte de 1964-1965, la Commission canadienne du blé a fait un excellent travail.

M. Jorgenson: Oui, mais vous avez minablement failli à votre propre tâche.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, nous nous devons tous de hâter l'adoption de ces crédits car l'année financière tire rapidement à sa fin. Toutefois, je dois noter en toute franchise que la déclaration du ministre aujourd'hui révèle qu'il manque de jugement politique, lorsqu'il s'affaire en dehors de la Chambre ou qu'il traite ici des sentiments des députés à l'égard de leurs responsabilités envers le peuple canadien.

L'argument qu'il a invoqué aujourd'hui dans son discours de présentation est ni plus ni moins qu'un argument politique exploité au possible dans l'Ouest canadien depuis le changement de gouvernement en avril 1963. Nous, de l'Ouest, avons fait connaître clairement, le 8 novembre dernier, ce que nous pensons des arguments du ministre. (*Applaudissements*)

Le ministre a fait ressortir deux points principaux. Le premier, c'est qu'il a tenté de tirer au clair, dans l'esprit du public, les responsabilités respectives de la Commission canadienne du blé et du ministre qui en est chargé. Tout ce que je peux dire en réponse à cet argument, c'est que cela revient exactement à ce que nous avons dû supporter de la part des ministres des gouvernements libéraux de 1945 à 1957.

Je veux parler de l'attitude qui fait de la Commission canadienne du blé une autorité